

SYNCASS

Syndicat National des Cadres, Agents et Employés des Secteurs des Services

AFFILIE A L'UNI / CSI
Membre du COSSEP

CIRCULAIRE N°087/SYNC/SGA/MMT/08

RELATIVE A LA CONVOCATION DU 3^{ème} CONSEIL SYNDICAL NATIONAL DU SYNCASS

En application des articles 23 des statuts et 14 du Règlement Intérieur Général du SYNCASS, le 3^{ème} Conseil National du SYNCASS est convoqué à Kinshasa, du 05 au 06 Décembre 2008 sous le thème central : « LE SYNCASS FACE AUX DEFIS DE LA 3^{ème} REPUBLIQUE ».

1. Tous les comités sont invités (CSP, CSD, CSU, CSL) à convoquer leurs Assemblées électorales en vue de renouveler/légitimer leur mandats et désigner leurs délégués au 3^{ème} Conseil Syndical National.
2. Chaque comité provincial devra préparer son rapport d'activités à présenter au 3^{ème} Conseil Syndical National, et à mobiliser les cotisations spéciales pour la prise en charge de certains frais notamment les coûts de séjour à Kinshasa.
3. Chaque Comité doit prendre les dispositions pour les frais de voyage Aller-Retour.
4. Le 3^{ème} Conseil Syndical National sera précédé par une formation du 2 au 4 décembre 2008, pour cela tous les délégués devront arriver au plus tard le 1^{er} décembre 2008.
5. La présente annule toutes les dispositions antérieures contraires.

Fait à Kinshasa, le 10 octobre 2008.

KIBISWA KWABENE Naupess
SYNCASS
Cadres:
Employés
Secrétaire Général